



## **NOTE NR 3**

# **OPTIONS D'OPERATIONALISATION DE LA PLATEFORME**

*Equipe de facilitation IAG/ECDDPM pour la CUA et la CE  
Addis-Abeba, Septembre 2010*

## Contexte

1. La précédente note N° 2 concluait qu'il y avait essentiellement deux modèles d'opérationnalisation de la Plateforme: un modèle de "**forum ouvert**" et un "**modèle institutionnel**". Ces différentes approches ont trait aux choix divergents quant aux deux dimensions clés : (i) les acteurs potentiels et (ii) les relations institutionnelles entre la Plateforme et les autres structures de la Stratégie conjointe Afrique-UE (Niveau ministériel, iJEG) ainsi qu'avec d'autres instances de prise de décision dans les deux Unions.
2. La présente note approfondit l'analyse des deux modèles en se fondant sur les propositions mises en avant dans les documents de position respectifs. A cette fin, la présente note s'emploie à:
  - Identifier les avantages et désavantages potentiels de chaque modèle;
  - Présenter chaque modèle dans une forme graphique afin de clarifier les choix respectifs en termes d'acteurs potentiels, de division des rôles et des responsabilités ainsi que des lignes hiérarchiques;
  - Proposer un ensemble de questions qui devront être examinées de plus près dans chacun des scénarios pour permettre aux parties de choisir le format organisationnel le mieux adapté à la Plateforme.
3. En réfléchissant et en décidant du meilleur format pour la Plateforme, les participants pourraient envisager d'utiliser un "**Contrôle de cohérence**". Cela signifie soumettre les différents choix au test d'un ensemble de critères de cohérence basés sur les attentes qu'ont les parties officielles de cette Plateforme (voir les Notes 1 et 2). Parmi les questions posées dans le « contrôle de cohérence », il y a entre autres:
  - Vos choix sont-ils cohérents avec la nature, le rôle et la valeur ajoutée de la Plateforme tels que définis et retenus par les deux parties?
  - Comment vos choix permettent-ils à la Plateforme de fonctionner comme un mécanisme novateur et un espace politique pour un dialogue plus effectif et plus efficace sur la gouvernance entre les deux Unions (en comparaison avec les mécanismes existants)?
  - Comment vos choix permettront-ils à la Plateforme de développer des programmes et des recommandations conjoints sur la gouvernance qui alimentent le dialogue politique entre les décideurs?
  - Dans quelle mesure le format choisi permet-il de renforcer l'Architecture africaine de gouvernance?

## Examiner de près les différents modèles

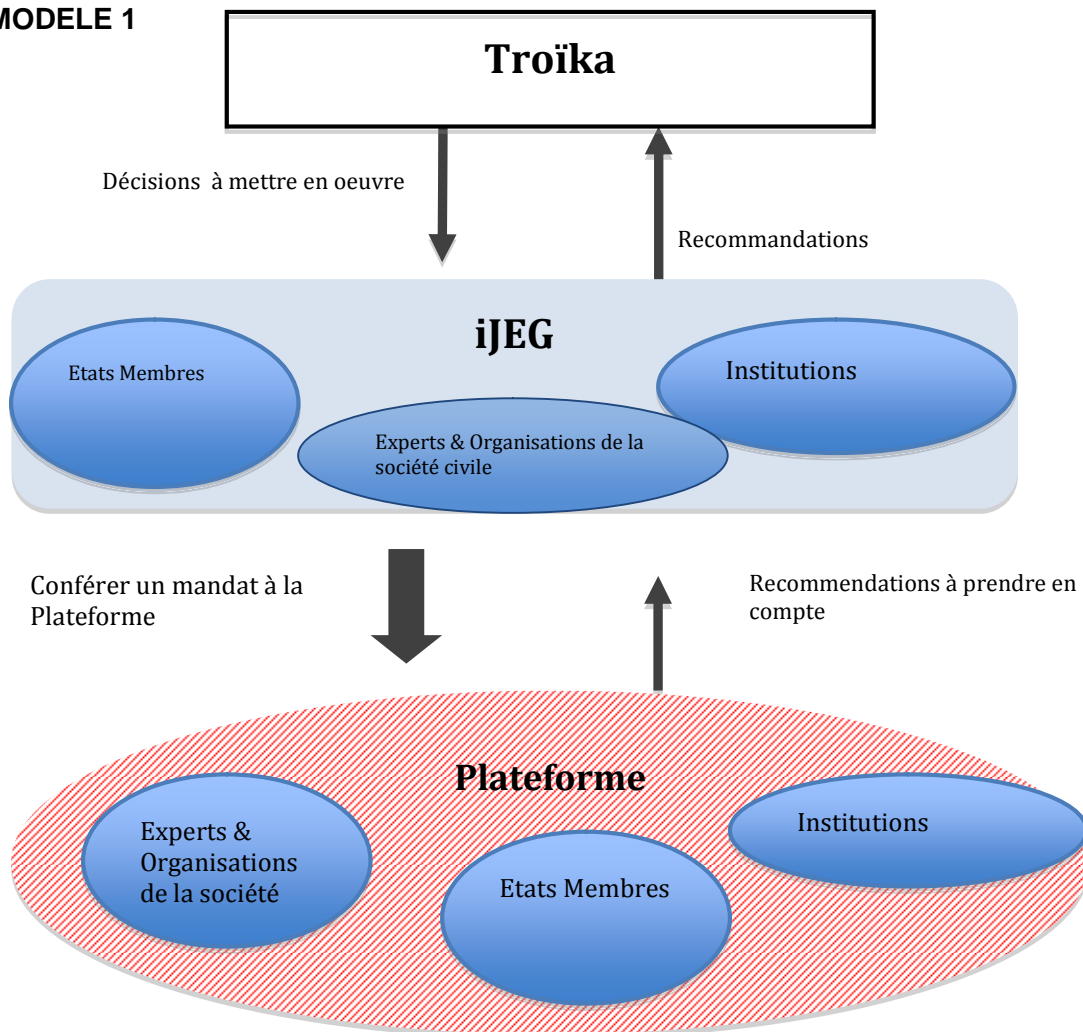
4. Comme mentionné plus haut, les deux modèles mis en avant pour la Plateforme diffèrent dans leur manière d'organiser **deux variables**: les acteurs et les relations institutionnelles entre les différentes instances du Partenariat (Troïka, Plateforme, iJEG) et les autres structures de prise de décision. Elles proposent deux scénarios substantiellement différents pour la future Plateforme, tel qu'illustré plus bas.

## Le modèle de “forum ouvert”

5. Ce modèle - tel que proposé par ses partisans – est construit autour des aspects suivants:
  - Une approche multi-acteurs dans la composition de la Plateforme, avec des acteurs institutionnels, des experts et des membres de la société civile.
  - Les acteurs sont tous mobilisés dans les réunions de la Plateforme et dans les activités organisées entre celles-ci.
  - Tous les acteurs contribuent de manière égale aux discussions.
  - La plateforme est subordonnée à l'iJEG qui conserve une relation directe avec la Troïka.
6. Un tel modèle a un certain nombre d'avantages, dont son habilité à répondre à l'esprit participatif de la Stratégie conjointe Afrique-UE (qui permet la participation d'un large éventail de parties prenantes); son potentiel à promouvoir l'interaction entre une variété d'acteurs institutionnels, d'acteurs non gouvernementaux et d'experts, et sa flexibilité (la composition de la Plateforme peut changer selon les thèmes abordés et l'expertise requise).
7. Il y a toutefois un certain nombre de **risques et de limites** potentiels liés à la nature d'une telle Plateforme à acteurs multiples organisée comme un “forum ouvert”. Ces risques et ces limites ont été analysés dans la Note Nr1 et ont trait essentiellement au danger que se brouillent les lignes de légitimité et de responsabilité des acteurs institutionnels (qui ont un mandat officiel pour traiter de gouvernance) et des acteurs non gouvernementaux et des experts (qui représentent une large gamme d'intérêts); à la difficulté d'assurer le leadership politique et l'appropriation des programmes qui émaneront de tels processus de dialogue ainsi qu'au suivi adéquat au niveau politique supérieur.
8. En termes opérationnels, ce modèle permettrait le format tel qu'élaborer dans le *modele 1* avec une “logique verticale” (en termes de hiérarchie).
9. En plus du “contrôle de cohérence” déjà mentionné (voir le paragraphe 3 plus haut), les partisans de ce modèle devraient s'appesantir sur les questions suivantes:
  - Qui assumera le leadership politique des programmes et des résultats de la Plateforme?
  - Comment assurer le lien entre les actions de la Plateforme et les niveaux de prise de décisions?
  - Comment le rôle et la composition de la Plateforme la distinguent-ils de l'iJEG?
  - Ce modèle permet-il une division claire des rôles et des responsabilités entre les différents acteurs?
  - Comment assurer, dans la continuité et dans le temps, une participation quantitative d'acteurs non gouvernementaux?
  - Quel l'impact aura la relation hiérarchique entre la Plateforme et l'iJEG sur la capacité de la Plateforme à aborder les thèmes qui lui seront dévolus?

- Comment distinguer cette Plateforme des autres fora/processus de dialogue sur la gouvernance?
- Ce modèle donne-t-il des garanties de suivi effectif et efficace?

#### MODELE 1



#### Le "modèle institutionnel"

10. Les partisans du second modèle proposent le format suivant:

- *Deux cercles d'acteurs* – Afin d'assurer la participation d'acteurs institutionnels et non gouvernementaux, une approche est proposée où les participants sont divisés en deux cercles: le premier cercle sera composé d'acteurs institutionnels des deux parties (institutions des deux Unions, communautés économiques régionales et Etats membres) alors que le second cercle réunira des acteurs non gouvernementaux et des experts. Ceci devrait faciliter une division claire des rôles: le premier cercle joue un rôle politique à jouer et par conséquent, en a le mandat et est responsable du développement des programmes conjoints. Le second cercle de participants est reconnu pour sa légitimité (représentants des intérêts de la société civile) ou une certaine expertise technique et peut par conséquent être invité aux

réunions pour faire part de leurs expériences et connaissances sur un sujet bien déterminé.

- La Plateforme doit avoir un accès direct à la Troïka Ministérielle et aux autres instances de décision au sein des deux Union. Ceci découle logiquement de son mandat (développement de programmes conjoints de gouvernance à soumettre à l'approbation de la Troïka) et de sa valeur ajoutée lorsqu'on la compare au mandat technique de l'iJEG.
- Un échange régulier devrait être organisé avec l'iJEG afin d'assurer la circulation d'informations sur les questions générales de gouvernance.

11. Ce modèle a des avantages spécifiques, dont:

- Il pourrait permettre un "nouveau style" d'espace politique pour le dialogue sur la gouvernance (avec une nature distincte et une valeur ajoutée qui la distinguent des mécanismes de dialogue existants);
- Il permettrait une démarcation claire des rôles des différents acteurs – à travers les deux cercles;
- La Plateforme a un caractère indépendant avec un mandat distinct de celui de l'iJEG. Alors que le rôle de celui-ci est technique<sup>1</sup> la Plateforme pourrait fonctionner comme un espace politique de dialogue approfondi sur les questions d'intérêt commun sur la gouvernance;
- Des échanges informels mutuellement bénéfiques pourraient être organisés entre la Plateforme et l'iJEG – en respectant les mandats de chacune des structures.
- L'impact positif du potentiel renforcement de l'Architecture africaine de gouvernance et de la Plateforme africaine de gouvernance car le format proposé pour la Plateforme de la Stratégie conjointe Afrique-UE est étroitement alignée aux choix institutionnels de l'Architecture africaine de gouvernance.

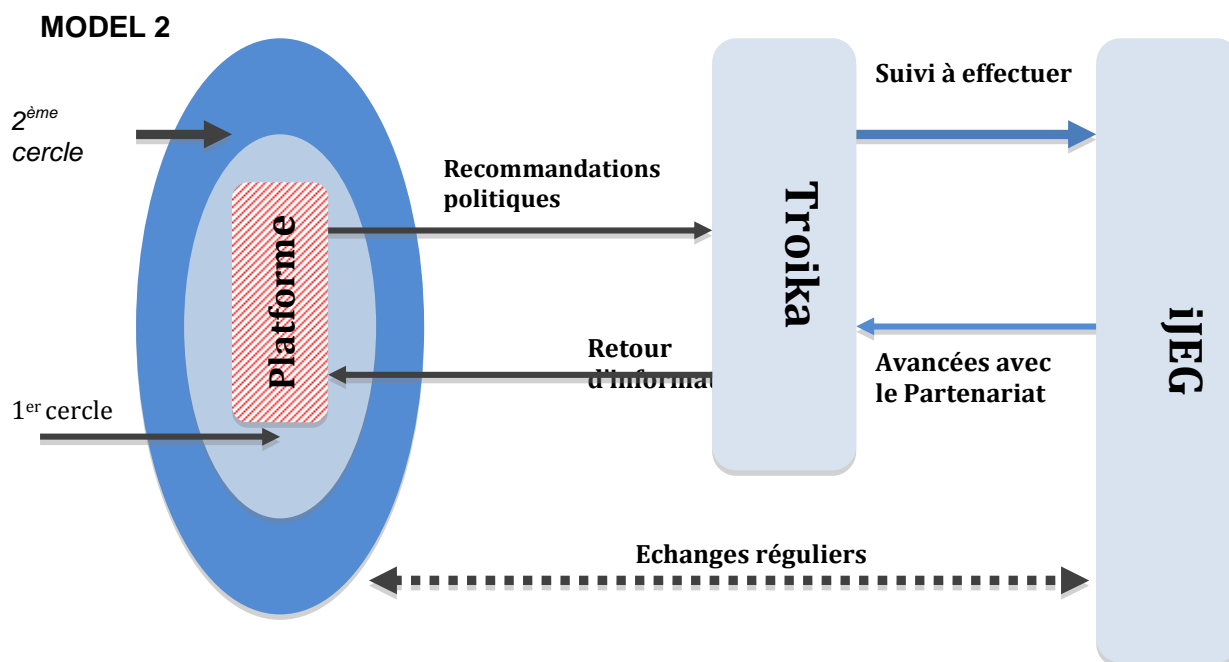
12. Il existe également dans ce scénario certains risques et limites qui méritent d'être pris en compte, dont:

- Un risque de formalisation excessive du dialogue lorsqu'il sera d'abord le fait d'acteurs institutionnels;
- La difficulté d'organiser un "parallélisme des formes" efficace car les deux Unions n'ont pas la même architecture institutionnelle;
- Le risque de marginalisation des acteurs non gouvernementaux et des experts si le "deuxième cercle" n'est pas organisé d'une manière qui lui permette de contribuer de manière significative.

13. En termes opérationnels, ce modèle, basé sur une logique horizontale, donnerait le format suivant à la Plateforme.

---

<sup>1</sup> Tel que décrit dans *As described in the Guidelines for Joint Expert Groups*, approved by the Troika, 20-21 November 2008.



14. En plus du test de cohérence (voir au paragraphe plus haut), les partisans de ce modèle devraient approfondir les **questions clés** suivantes:

- Qui assumera le leadership politique des programmes et des résultats de la Plateforme?
- Comment sera assuré le lien entre les actions de la Plateforme et les lieux de prise de décision?
- Comment appliquer efficacement le principe de parallélisme des formes au vu des différences dans les architectures institutionnelles des deux parties?
- Comment sera organisée la collaboration entre le premier et le deuxième cercles d'acteurs au sein de la Plateforme (besoin de règles de procédures claires)?
- Comment assurer une participation qualitative des acteurs non gouvernementaux et des experts?
- Comment organiser des liens effectifs entre les actions de la Plateforme et les niveaux de décision en termes de développement de programmes et de suivi des résultats de la Plateforme?
- Qui devrait présider la Plateforme afin de faciliter un lien effectif avec les niveaux de prise de décision dans les deux Unions?
- Quelles sont les implications de ce modèle sur le futur rôle de l'iJEG? Quels types de relations devraient exister entre la Plateforme et l'iJEG?